

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

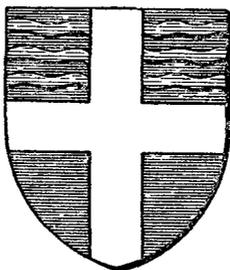
COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 1932

présenté au Conseil municipal le 16 mai 1933

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



VILLARD & RABOT
IMPRIMERIE CENTRALE - GENÈVE
1933

RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute communication, demande ou plainte doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

SECRETARIAT

Le Bureau de l'état civil est ouvert tous les jours de 11 h. $\frac{1}{4}$ à midi.

Le Secrétaire se trouve à la Mairie, tous les jours, de 14 heures à 19 heures.

Compte de chèques postaux : I-2827.

Téléphone : N° 85.025.

ÉTAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat-civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. le capitaine Wicht, N° 85.128, ou au poste de gendarmerie, N° 85.021.

INSPECTEUR DU BÉTAIL

M. René BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. MARTIN, Emile, domicilié à Villars.

VOIRIE

L'enlèvement des immondices est assuré dans un périmètre compris entre le lac, la route de Lausanne, entre les deux frontières, le chemin de la Scie, le chemin des Colombières, la route de Saint-Loup, le chemin de dessous St-Loup, le chemin Louis Degallier jusqu'au chemin de Ravoux, le chemin de Ravoux, le chemin de Mont-Fleuri et la frontière vaudoise en Braille, ainsi que le Vieux-Port. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre ; dès 8 h. du matin, du 1^{er} octobre au 31 mars, les mercredis et samedis.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi, dans le même périmètre.

(Suite : page 3 de la couverture.)

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

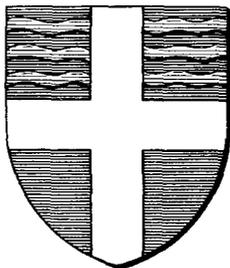
COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 1932

présenté au Conseil municipal le 16 mai 1933

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



VILLARD & RABOT
IMPRIMERIE CENTRALE - GENÈVE
1933

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 30-31 mai 1931

MM. DUTOIT, Hermann	Radical	Entré en 1914 et 1922	(F)
ROESS, Albert,	»	»	1922 (T)
BACHER, Rodolphe,	»	»	1931 (T)
SCHAEERER, Ernest,	»	»	1931 (F)
GENOUD, Alfred,	»	»	1931 (T)
GUET, Louis,	»	»	1932 (F)
WURST, Armand,	Socialiste	»	1922 (F)
WURST, Louis,	»	»	1927 (T)
WIDMER, Emile,	»	»	1922 (F)
BONER, Albert,	»	»	1931 (T)
FATIO, Alfred,	»	»	1931 (T)
CARTIER, Auguste,	Chrétien-social	»	1931 (T)
DIETRICH, Joseph,	»	»	1931 (F)
PICCOT, Eugène,	»	»	1927 (F)
FERRIER, Jean,	Démocrate	»	1922 (F)

* La lettre (T) désigne MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des travaux ; la lettre (F), MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des finances.

Lors de l'élection des 13 et 14 juin 1931, ont été élus :

Maire : M. RAMSEYER, Charles.

Adjoints : MM. MUNDINGER, Charles, et BERGER, Francis.

Répartition des fonctions

M. RAMSEYER : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Etat Civil, Service du feu, Cimetière, Bienfaisance.

M. MUNDINGER : Routes, Bâtiments, Voirie.

M. BERGER : Police et suppléance de l'Etat Civil.

M. DUTOIT : Conseiller : Suppléance de l'Etat Civil.

Recensement cantonal de 1932

Ménages : 599		Genevois	681
Genevois	222	Confédérés	1123
Confédérés	284	Etrangers	447
Etrangers	93		<hr/>
	599		2251
		Protestants	1297
Hommes	1030	Catholiques	904
Femmes	1221	Divers	50
	<hr/>		<hr/>
	2251		2251

Diminution de la population en 1932 : 32 habitants.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1932

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

Pour la sixième fois, nous avons l'honneur de vous soumettre le compte rendu administratif et financier de la commune de Versoix.

L'exercice 1932 est l'un des premiers qui caractérisent notre époque incertaine et troublée. Nous voudrions pouvoir espérer que cette période ne durera pas trop longtemps pour les administrations, car les budgets ne sont plus basés que sur des prévisions vagues.

Ce qui frappe dans l'examen de nos comptes, c'est l'affaiblissement de la matière imposable et les dépenses extraordinaires dues au chômage. Ces dernières ne ressortent pas, il est vrai, de l'étude du budget ; elles ont été prélevées sur le Fonds de Bienfaisance.

Nous nous attendions, certes, à cette diminution de recettes ; aussi avons-nous comprimé les dépenses en proportion. Ne fallait-il pas songer tout d'abord à faire face aux frais occasionnés par la construction du gros égout ? Les sommes prévues ont été largement dépassées quand il s'est agi de réaliser le projet. Ensuite de différentes circonstances exposées plus loin, cet égout a été étendu et ses dimensions augmentées. Les exigences du Service d'Hygiène ont occasionné un coût supplémentaire d'environ 10.000 francs pour les seuls travaux dans le lac.

Il en résulte que le capital dont disposait la Mairie pour payer ces travaux est devenu très insuffisant. Où trouvera-t-on les 15.000 francs nécessaires pour acquitter la note ? Faut-il recourir à un emprunt ? Doit-on augmenter les centimes additionnels dont le rendement est tombé de 2800 à 2200 francs par centime, ou négliger des travaux d'entretien et reprendre la politique serrée des anciennes administrations ?

Cependant, notre programme est vaste encore : Le bâtiment de l'école enfantine doit être remplacé. Nous envisageons l'installation du chauffage au mazout, la création d'hydrantes en plusieurs points de la commune, sans parler d'autres projets importants que nous serons obligés de reléguer au second plan.

Les centimes additionnels communaux ont rapporté 36.000 fr. contre 47.000 fr. l'an dernier. C'est une diminution de 25 %. On s'attend, pour 1933, à une baisse plus grave encore et certains projets fiscaux tendraient à supprimer, au profit de la grande Genève, une part des recettes communales.

C'est une des conséquences de la fameuse loi de fusion dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle a ôté aux communes, avec leur personnalité, leurs compétences et leur autonomie financière

Du moins l'Etat a-t-il consenti à nous faire participer, pour des travaux réalisés avec des chômeurs, à une subvention cantonale doublée par la Confédération. C'est ainsi que nous avons inscrit à nos recettes une somme de 4.200 francs sans laquelle l'équilibre de notre budget eût été loin de compte.

La Caisse hypothécaire a versé aux communes une répartition de 15 francs, soit pour Versoix : 4.905 francs.

La consommation du gaz laisse, malgré les tarifs nouveaux, un boni de plus de 4.000 francs.

Nous nous en sommes tenus, pour les dépenses, aux chiffres établis au budget. Un crédit supplémentaire sur le poste « routes », prévu dès l'élaboration du budget, était subordonné au versement de la subvention de chômage par l'Etat.

Le boni de 3.400 francs, inespéré, est englouti d'avance dans la note de l'égout.

* * *

Dans le courant de l'exercice, nous avons eu à déplorer le décès de M. le conseiller Albert Vœlki. Ce collègue apportait au Conseil une note personnelle et enthousiaste. En écrivant ce rapport, nous rendons hommage à sa mémoire. Il a été remplacé par M. Louis Guet, radical.

Egout du chemin du Biolay

Il a fallu plus de trois ans d'études et de pourparlers pour arriver à sa réalisation. Le conflit avec les propriétaires reposait, non pas sur une interprétation de la loi, que nous avons suivie en tous points, mais sur la zone d'écoulement.

Une partie des recourants prétendait n'avoir pas à participer à un égout qu'on ne construisait pas à front de leur propriété. Ils n'avaient pas d'objections au projet, mais refusaient d'y participer.

D'autres, qui sont convaincus maintenant, préconisaient un tracé moins onéreux, à leur point de vue, mais que nous avons d'avance abandonné comme impraticable. Il consistait à garder

l'ancien tracé et à canaliser la route cantonale, de l'église jusqu'aux bains.

Enfin, la plupart demandaient à ce que l'on revise le plan de répartition qui paraissait mal établi et réclamaient en particulier que les propriétaires de la zone de Richelien (égout créé en 1926) participent à l'établissement du tronçon au-dessous de la ligne du chemin de fer ; on alléguait aussi que le domaine de Saint-Loup, sur le versant de l'égout projeté, n'intervenait pas dans les frais de construction. Le projet laissait en effet de côté ce terrain pour le faire participer à la construction d'un égout secondaire que la commune envisageait comme une seconde étape.

Le tribunal arbitral, après de longs mois, n'a pas prononcé de sentence ; mais il a cependant donné aux parties quelques suggestions d'où pouvait sortir un compromis. Il fallait trouver une issue : La décision prise dans une séance de conciliation convoquée à la Mairie entre l'administration et les mandataires des recourants semble donner satisfaction à tout le monde.

En résumé, le projet de la commune a été accepté dans ses grandes lignes. Le tracé n'est pas changé.

Tous les propriétaires dans la zone d'écoulement participent aux frais.

Le domaine de Saint-Loup est incorporé dans la zone d'écoulement et un canal ovoïde de 40/60 est créé pour assurer l'écoulement des eaux sur le chemin Louis-Dégallier.

Les propriétaires en bordure de la route de Richelien participent au prorata des surfaces au tronçon qui s'étend au dessous de la ligne du chemin de fer.

Dûment paraphée, cette convention devint exécutoire et les travaux purent commencer.

Une soumission entre les entrepreneurs suisses domiciliés dans le canton permit d'adjuger les travaux à MM. Schafer, frères, pour le tronçon rampe de la Gare-Avenue Lachenal ; à M. H. Sciora pour le chemin Degallier, et à MM. Jonneret fils, Pelligot et Wicht, pour les travaux dans le lac.

De nombreux chômeurs attendaient impatiemment l'ouverture de notre chantier. Le service du chômage nous a adressé une liste d'une trentaine de sans-travail domiciliés dans la commune. Presque tous ont été occupés du Nouvel-An à ce jour. Les entrepreneurs se déclarent satisfaits du travail fourni et la Mairie est heureuse d'avoir pu procurer une occupation à nos concitoyens infortunés.

L'égout est presque terminé. Chacun se plaît à reconnaître que cela constitue un ouvrage important et définitif. Les sec-

tions et les niveaux ont été calculés par les soins du Département des Travaux publics.

Le quartier de l'avenue du Mont-Blanc est à l'abri des inondations. Le chemin Louis-Degallier et l'avenue Lachenal sont canalisés.

Souhaitons qu'il ne reste aucune amertume du conflit qui a divisé pendant quelque temps le Conseil municipal et une partie de la population.

Chômage

La crise a atteint un bon nombre d'habitants de notre commune, hommes et femmes. Depuis deux ans nous nous sommes efforcés d'aider quelques-uns d'entre eux en leur faisant exécuter les travaux de réfection de nos chemins communaux. Ce mode de faire a pu soulever des critiques quant au rendement ; le travail accompli nous a satisfaits et la dépense occasionnée n'a pas été inutile. Nous sommes d'avis que l'aide aux chômeurs doit se manifester sous cette forme et non par des allocations improductives. Nous avons du reste obtenu une subvention.

Il est vrai qu'il n'est pas toujours possible de fournir une occupation au lieu d'argent. Nous avons été obligés de participer pour le 20 % aux subventions accordées par l'Etat. Cette somme, prise sur le Fonds de Bienfaisance, a été augmentée encore des bons accordés, sur votre décision, à Nouvel-An, aux sans travail qui n'étaient pas en droit de recevoir des secours officiels.

Il faut rappeler que le Service cantonal du Chômage n'a admis, sur les chantiers officiels, que les Genevois ainsi que les Confédérés porteurs de la carte de l'Office attestant qu'ils sont régulièrement domiciliés sur le canton antérieurement au 1^{er} janvier 1930.

On n'ignore pas, en effet, que le nombre des Confédérés qui ont sollicité des permis de séjour à Genève depuis deux ans dépasse sensiblement celui des chômeurs. Le Conseil d'Etat a dû prendre des mesures contre l'envahissement de notre canton par des sans-travail confédérés que la Constitution ne nous permet pas de refouler.

Nous avons dû nous plier à cette règle qui paraît, dans certains cas, draconienne, et évincer des citoyens récemment installés à Versoix et qui ne demanderaient pas mieux que de travailler.

Que sera l'an prochain ? Que faudra-t-il envisager comme action de secours si la crise continue ou s'aggrave ? Ce sont des problèmes pour la Mairie qui voit avec stupeur s'effondrer les ressources de l'impôt.

Chemins communaux

Nous avons rendu compte dans notre rapport de l'an dernier des réfections aux chemins exécutés au début de l'année 1932. Nous avons pu ajouter à notre programme, grâce à une subvention sur la main-d'œuvre des chômeurs employés à ces travaux, la remise en état d'une partie du chemin Louis-Yung, superficie d'environ 1200 mètres carrés. La dépense s'est élevée à 3 francs le mètre carré, soit 3.600 francs.

Cette constatation nous amène à considérer les travaux exécutés par la main-d'œuvre des chômeurs, sous la direction de la Mairie, comme étant plus avantageux que les prix de soumission des entrepreneurs.

Goudronnage

En première couche, soit nettoyage de la chaussée à la brosse, goudronnage au goudron distillé avec épandage d'une couche de gravillon concassé de 10 m/m : tous les chemins nouvellement réparés ainsi que la ruelle entre la rue des Moulins et celle des Boucheries, soit une superficie de 7658 mètres carrés à 0 fr. 58 = 4.441 fr. 95. Nous avons enregistré une nouvelle hausse des goudrons de 4 centimes par m² sur la soumission de 1931.

En deuxième couche, même travail : Contour Machard, 173 m² ; chemin des Graviers, 941 m² ; chemin s/St-Loup, 1620 m² ; chemin des Colombières, 746 m² ; Préaux des écoles, 1329 m² ; contour Wartmann, 817 m² ; route de Richelien, 4573 m², soit au total 10.201 m² à 0 fr. 43 = 4.386 fr. 75

Le coût du goudron en soumission a passé de 0.39 à 0 fr. 43 le m², soit une augmentation de 4 centimes par mètre carré.

Total des frais de goudronnage : **8.828 fr. 45.**

Canal

Ensuite d'un malentendu entre les départements, malentendu dans lequel la Mairie de Versoix n'a rien à voir, la Société genevoise de pêche à la ligne avait obtenu du Département de Justice et Police l'autorisation d'établir, dans le cours du canal, deux barrages pour y faire l'élevage des truitelles. Si l'opération

au point de vue pisciculture devait être heureuse, il en résulta de graves inconvénients quant au débit du canal et en ce qui concerne la répartition de l'eau aux concessionnaires. L'eau a effectivement manqué à plusieurs reprises. La Mairie a fait des démarches auprès du Département pour obtenir l'annulation d'une autorisation accordée sans avis aucun à la commune dont les droits sur le canal sont cependant valables jusqu'en 1944.

L'Etat s'est rendu à l'évidence que cette installation ne pouvait subsister et les barrages ont été supprimés. Nous le regrettons certainement pour la Société de pêche.

Une nouvelle concession de deux fontaines a été accordée à M. René Donzel et un abonnement de deux litres d'eau industrielle aux Moulins de Versoix S.A.

La vanne de la Bâtie, qui règle l'entrée de l'eau du canal, a été remplacée à compte à demi avec l'Etat.

Avenue Adrien Lachenal

Les tilleuls mutilés à cause de l'élagage nécessité par la ligne du chemin de fer ont été enlevés. Vous avez pris cette décision, que d'aucuns peuvent regretter, pour permettre le passage de l'égoût. Il s'agira maintenant d'assurer la circulation et la sécurité des piétons dans un chemin très étroit et très fréquenté des autos. Un trottoir est prévu jusqu'au chemin Louis-Degallier. A quand l'élargissement de cette artère ?

Avenue Louis Yung

Le Département des Travaux publics avait demandé à la Mairie de faire remplacer les écriteaux de l'avenue du Mont-Blanc par ceux de Louis-Yung, dénomination portée au cadastre. Vous aviez pris un arrêté consacrant la dénomination d'avenue du Mont-Blanc, établie par un long usage, on ne sait pour quelle cause. Le préavis du Département des Travaux publics, nettement défavorable arrêta le Conseil d'Etat dans l'approbation de cette délibération sous prétexte qu'il existe déjà d'autres dénominations semblables dans le canton, ce qui est contraire à la loi d'octobre 1931. Finalement vous avez admis de conserver le nom d'Avenue Louis-Yung et de modifier les écriteaux.

Naturalisations

M. Bosson, Alphonse, 1887, marié, Français, 2 enfants, 800 fr.
M. Sciora, Henri, 1879, marié, Italien, 3 enfants, 800 francs.

Eclairage électrique

Dans la mesure de nos moyens, nous avons étendu le réseau d'éclairage public. Le chemin de Pont-Ceard a été pourvu d'une lampe dans la partie supérieure fréquentée par les habitants de l'avenue Louis-Yung qui se rendent à la station des C.F.F.

Le chemin de Montfleuri a maintenant une lampe centrale. Cette installation qui avait été différée, vu la dépense exagérée qu'elle occasionnait, a pu se faire grâce à la participation de M. Salmanowitz et à un arrangement avec le service de l'électricité.

Une lampe a été établie au chemin Louis-Degallier, entre le canal et le cimetière.

En face de la Chocolaterie, une lampe éclaire l'entrée du chemin C.-Courvoisier et remplace un bec de gaz supprimé il y a quelques années.

Enfin, à la Bâtie, une lampe éclaire un endroit particulièrement dangereux, près de l'entrée du canal de la Versoix.

Ecoles communales

Statistique au 1^{er} octobre 1932

Ecole enfantine :

Classe de Mlle Margot	22 élèves	
Classe de Mme Fish	27 »	49 élèves

Ecole primaire :

Classe de Mlle Chavaz	27 élèves	
Classe de Mme Munding	28 »	
Classe de Mme Debourgogne	25 »	
Classe de Mme Bacher	26 »	
Classe de M. Dentand	33 »	
Classe de M. Droz	24 »	163 élèves

Ecole secondaire :

Classe de M. Ramseyer	23 élèves
-----------------------	-----------

Total : 235 élèves

L'augmentation de l'effectif des classes et leur répartition ont obligé le Département de l'Instruction publique à créer une sixième classe primaire qui a été confiée à Mlle Chavaz, Marguerite, nommée régente au cours de l'année. Les élèves de cette nouvelle classe ont été installés dans l'ancien local du rez-de-chaussée, remis en état récemment. Nous avons fait pour cette classe l'acquisition de matériel.

L'école secondaire a reçu huit élèves domiciliés dans le canton de Vaud. La finance scolaire à laquelle sont astreints ces élèves a compensé largement, cette année, la dépense occasionnée par les six enfants de Sauvignier qui fréquentent l'école de Chavannes-des-Bois.

Les courses de fin d'année ont eu pour but : Le Gornergrat-Zermatt, Chamonix et la Mer de Glace, tandis que les petites classes sont allées faire la cueillette des narcisses aux Avants.

Nous osons espérer que nos élèves, choyés, apprécieront plus tard les excursions qui leur sont offertes et qu'ils garderont dans leur cœur non seulement un beau souvenir mais un grand attachement pour notre pays.

Nous avons eu le chagrin de perdre ce printemps l'ancien régent secondaire, M. Jean Goutaland, décédé après une courte maladie. Cet homme excellent, ce maître distingué laisse dans la population de notre commune un souvenir durable.

Service du feu

La Compagnie des sapeurs-pompiers continue son entraînement. Elle a recruté, cette année, de nouveaux jeunes gens qui remplacent les vieux mis à la retraite. L'effectif est de 49 hommes à ce jour. Lors des manœuvres d'automne, la compagnie a été inspectée par le major Calligé qui a témoigné sa satisfaction de la tenue de la compagnie, de son travail et de l'entretien du matériel.

Une hydrante a été établie au carrefour du chemin Degallier et de l'avenue Lachenal.

Une échelle à coulisse a été acquise pour compléter le matériel.

Secrétariat

M. Pidoux, secrétaire de la Mairie, a résilié ses fonctions après deux ans d'activité. Il avait su s'adapter au travail si complexe du secrétariat, aussi l'avons-nous vu quitter ses fonc-

tions avec regret. Il a été remplacé par M. Noel Genequand, licencié en droit, qui apporte à son travail beaucoup d'intelligence et de ponctualité.

La régie des alcools a désigné le nouveau secrétaire ainsi que le garde Wolf en qualité de préposé et de suppléant pour l'office local de Versoix.

Le garde Baudit, qui depuis sept ans exerçait les fonctions de garde rural dans notre commune, a été permuté dans les bureaux de l'administration, en raison de son état de santé. Nous gardons de ce fonctionnaire dévoué un excellent souvenir ; nous lui avons remis à son départ, un témoignage de notre gratitude. Il est remplacé depuis le 1er septembre 1932 par le garde Henri Wolf qui a fonctionné jusqu'alors à Gy.

Cimetière

L'acquisition d'une parcelle de l'ancienne propriété Comte nous a obligés à construire un mur au nord du cimetière actuel. Ce mur en béton sera payé avec le solde du « Fonds du Cimetière », qui disparaîtra de nos comptes rendus. La parcelle sera réunie aux allées transversales par des percées dans le mur actuel. Il ne sera inhumé dans ce carré que lorsqu'on aura fini le tour de rotation des inhumations. En 1932, on compte 22 inhumations.

Les concessions ont produit 1.450 francs.

Etat-civil

Pendant l'exercice 1932, il a été inscrit 18 naissances
18 décès
12 mariages

Le registre des familles s'est accru de 90 feuillets, ce qui en porte le nombre à 479.

Dettes communales

Caisse d'épargne, emprunt 1911 à 4 %	Fr. 17.199,55
Ville de Genève, dette électricité	» 23.436,40
Total de la dette	<u>Fr. 40.635,95</u>

Le Conseil municipal a été réuni neuf fois dans le courant de l'année. Nous nous plaisons à constater que les discussions ont été empreintes, non seulement de courtoisie, mais d'un véritable esprit de collaboration. Aussi, nous faisons-nous un devoir de vous remercier pour votre aide. La tâche de la Mairie n'est plus une sinécure ; elle deviendrait bien ingrate le jour où l'esprit de controverse apporterait de l'obstruction.

Les décisions sont généralement prises à l'unanimité, après étude objective des commissions. Aussi voulons-nous vous associer à l'administration pour revendiquer le beau résultat de l'exercice 1932. Nous devons cependant signaler d'une manière particulière l'activité des deux adjoints, MM. Mundinger et Berger.

M. l'adjoint Mundinger a plus encore que précédemment voué son temps et ses compétences indiscutables à l'étude et à la construction de l'égout. Nous ne voulons pas laisser terminer cet exercice sans lui témoigner la gratitude, non seulement de la Mairie, mais encore du Conseil municipal tout entier.

Allocations en 1932

Société fédérale de gymnastique	Fr. 300.—
S. A. des Bains du Lac	» 500.—
Compagnie des Sapeurs-Pompiers	» 400.—
Union Instrumentale	» 500.—
Football-Club	» 150.—
Société de Sauvetage	» 100.—
Sage-femme	» 250.—
Total	<u>Fr. 2.200.—</u>

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde au 31 décembre 1931	Fr. 17.494,55	
Boni de l'Exercice 1931	» 7.699,25	
Intérêts à 4 %	» 844,95	
Frais d'étude de l'égout		Fr. 1.300,—
Solde au 31 décembre 1932		» 24.738,75
	<u>Fr. 26.038,75</u>	<u>Fr. 26.038,75</u>

Fonds du Cimetière

Solde au 31 décembre 1931	Fr.	2.381,60
Intérêts au 31 décembre 1932	»	71,40
Solde au 31 décembre 1932	»	<u>2.453,—</u>

Fonds de bienfaisance

Solde en caisse au 31 décembre 1931 .	Fr.	647,25
½ produit du tronc des mariages	»	22,20
Don de M. P.-E. Meyer	»	50,—
Don de M. Samuel Hofer	»	12,—
1/3 du produit des naturalisations	»	533,30
Caisse d'Épargne	»	7.183,45
Intérêts au 31 décembre 1932	»	251,40
Secours divers	Fr.	948,65
Solde en caisse	»	316,10
Solde du Livret d'Épargne	»	7.434,85
	Fr.	8.699,60
	Fr.	<u>8.699,60</u>

Fonds de courses scolaires

Solde au 31 décembre 1931 et dépôt .	Fr.	6.194,15
Intérêts	»	218,60
Don de Mme Machard	»	300,—
Legs de Mme Châtelain	»	200,—
Prélevé pour courses	Fr.	250,—
Solde en caisse et dépôt	»	6.662,75
	Fr.	6.912,75
	Fr.	<u>6.912,75</u>



Rapport des Vérificateurs des comptes

La Commission des Finances s'est réunie à la Mairie le 5 mai 1933 et présente au Conseil municipal le rapport suivant :

La Commission a vérifié les écritures et les a trouvées en tous points conformes. Elle a constaté que la comptabilité était parfaitement tenue. Elle propose au Conseil d'accepter les comptes de 1932 et d'en donner décharge avec vifs remerciements à l'administration.

Le rapporteur : Joseph DIETRICH.

LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1932 présenté par M. le Maire,

Vu le rapport de la Commission des finances,
A l'unanimité,

Arrête :

1° Les comptes de 1932, arrêtés à Fr. 79.905,15 aux recettes
» 76.500,90 aux dépenses

Excédent des recettes . . . Fr. 3.404,25

sont approuvés.

2° Le Conseil donne décharge à M. le Maire pour sa bonne gestion et lui exprime, ainsi qu'à ses adjoints, ses félicitations et sa reconnaissance.

Versoir, le 16 mai 1933.

Certifié conforme au procès-verbal :

Ch. RAMSEYER, *Maire.*

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

Nature des Recettes	Recettes effectuées
8. 50 % de la taxe sur les ventes volontaires	Fr. 12,90
9. 1/3 de la finance de naturalisation à verser au Fonds communal de bienfaisance	» 533,30
10. Part de la commune dans la répartition de la taxe sur les Compagnies d'assurances	» 960,80
11. 50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés. (Règlement du 24 janvier 1893.) . . .	» 175,85
13. Produit de la taxe fixe	» 9.325,55
14. Centimes additionnels	» 36.429,35
15. Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire . .	» 4.905,—
16. Produit des locations des bâtiments et emplace- ments communaux	» 4.698,60
20. Amendes perçues par la Mairie	» 1.052,35
21. Produit des concessions au Cimetière	» 1.450,—
22. Recettes éventuelles	» 1.625,—
23. Produit de l'Etat civil	» 243,45
27. Produit des fontaines du canal	» 4.187,50
28. Bois de la Californie	» 369,—
29. Produit des inhumations	» 483,—
30. Boni gaz et électricité	» 4.307,60
31. Participation de l'Etat à l'écolage de Chavanne-les- Bois	» 840,—
32. Subvention à l'école primaire (surélévation: 3me annuité)	» 4.000,—
Assurance scolaire	» 37,—
Allocations pour travaux de chômage	» 4.268,90
Total des Recettes	Fr. 79.905,15

Total des Recettes	Fr. 79.905,15
Total des Dépenses	» 76.500,90
Excédent des Recettes	Fr. 3.404,25

de la Commune de Versoix pour 1932

DÉPENSES

Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
2. Contribution foncière des biens communaux	Fr. 76,45
3. Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie	» 127,75
4. Frais de bureau et petite caisse	» 601,90
5. Traitement des employés de la Mairie	» 3.600,—
6. Registres et formules, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur	» 25,—
9. Indemnité de l'inspecteur du bétail, part de la commune	» 105,—
10. Frais de régie du Cimetière	» 1.015,55
11. Entretien des fontaines, puits et pompes	» 1.000,40
12. Secours contre l'incendie	» 1.540,—
13. Réparation et entretien des chemins communaux	» 33.513,05
14. Fermage de la voirie	» 2.600,—
15. Fourniture d'eau	» 1.482,75
16. Eclairage des routes et chemins	» 1.990,—
17. Entretien des bâtiments communaux	» 4.023,55
18. Chauffage des bâtiments communaux	» 3.000,—
19. Eclairage des bâtiments communaux	» 612,45
20. Entretien et renouvellement du mobilier des écoles	» 938,05
21. Traitement des concierges des Ecoles et Mairie	» 1.920,—
22. Part de la commune pour Ecoles secondaires	» 746,35
24. Entretien et renouvellement de la Bibliothèque	» 200,—
25. Fête des Ecoles	» 1.006,35
29. Abonnement au téléphone	» 415,15
30. Amortissement de la dette communale	» 2.313,20
33. Dépenses imprévues	» 610,70
34. Part de la Commune dans le traitement du garde rural	» 375,—
35. Versement au Fonds communal de bienfaisance, du produit des naturalisations	» 533,30
40. Frais pour l'Etat Civil	» 39,25
41. Assurance scolaire	» 189,20
42. Traitement des employés	» 7.560,—
43. Assurances diverses	» 610,50
44. Ecolage de Chavanne-les-Bois	» 480,—
46. Allocations diverses	» 2.200,—
48. Indemnité au garde pour vélo	» 50,—
49. Versement au Fonds des Colonies de Vacances	» 1.000,—
Total des Dépenses	Fr. 76.500,90

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Conseil municipal	3
Recensement cantonal	3
Compte rendu administratif et financier	5
Egout du chemin du Biolay	6
Chômage	8
Chemins communaux	9
Goudronnage	9
Canal	9
Avenue Adrien-Lachenal	10
Avenue Louis-Yung	10
Naturalisations	11
Eclairage électrique	11
Ecoles communales	11
Service du feu	12
Secrétariat	12
Cimetière	13
Etat Civil	13
Dette communale	13
Allocations en 1932	14
Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat	14
Fonds du Cimetière	15
Fonds de bienfaisance	15
Fonds de Courses scolaires	15
Rapport des Vérificateurs des comptes	16
Compte des recettes et des dépenses pour 1932	18 et 19

LOGIS-PENSION

Le Maire croit devoir rappeler que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à une personne, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police.

Tout tenancier doit exiger de ses pensionnaires non seulement qu'ils soient en règle avec le bureau des permis de séjour, mais qu'ils soient encore en possession d'un acte de naissance.

TOUT LOGEUR DOIT AVOIR SON NOM INSCRIT SUR SA PORTE EN LETTRES GRANDES ET BIEN APPARENTES.

FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

ÉMOLUMENTS DE MAIRIE

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisation, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

SERVICE DU PORT

En vertu du règlement du 10 février 1920, Messieurs les patrons de barques amenant des marchandises au port de Versoix-Bourg sont tenus, à l'arrivée de chaque barque et avant tout déchargement, de s'annoncer à la Mairie.

Art. 10. — L'accès du mur et de la passerelle de la jetée est formellement interdit aux enfants.

INHUMATIONS

Il est rappelé que lors de tout décès, il faut s'adresser immédiatement à la Mairie, laquelle se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'état civil indispensables, acte de naissance ou de mariage.

Concessionnaire officiel : Pompes funèbres générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 41.212.